



Un programme de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

# TIRAGE CHASSEURS GÉNÉREUX 2024 | RÈGLEMENTS

Par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Tirage organisé dans le cadre du programme Chasseurs généreux qui sert à recueillir les dons de viande de gibier pour les redonner aux gens dans le besoin en passant par les organismes membres des Banques alimentaires du Québec.

## TIRAGE POUR LES CHASSEURS GÉNÉREUX

**Description du prix :** chèque-cadeau de 1500 \$ applicable sur les séjours ou produits de la [Société des établissements de plein air du Québec \(Sépaq\)](#).

Les chasseurs doivent demander leur code de participation à leur boucher certifié Chasseurs généreux et s'inscrire au [fedecp.com/tirage](https://fedecp.com/tirage). La liste des bouchers inscrits est affichée au <https://fedecp.com/chasseursgenereux/bouchers-certifies/>.

**Date limite :** Les chasseurs ont jusqu'au 20 janvier 2025 à minuit pour participer au concours. Le prix sera tiré au hasard parmi toutes les participations compilées sur le site. Le tirage aura lieu le 27 janvier 2025 à 10 h au siège social de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP).

Le nom du gagnant sera affiché sur le site web [chasseursgenereux.com](https://chasseursgenereux.com), sur la [page Facebook](#) de la FédéCP et sur [celle du programme](#). Le gagnant sera contacté par téléphone et/ou par courriel et le chèque-cadeau lui sera expédié.

Les employés permanents de la FédéCP et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

